

PRÉFET DE LA
SEINE-SAINT-DENIS



***Bulletin
d'informations
administratives***

BIA DU 4 mars 2019

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Sommaire BIA du 4 mars 2019

<u>Ministère de l'action et des comptes publics</u>	
<u>Direction générale des finances publiques – Direction départementale des finances publiques de la Seine-Saint-Denis</u>	
Lettre de mission n° 2019-23 du 28/02/2019 à Madame Christine BONNARDOT-BAYLE, chargée de mission à la Trésorerie Aulnay-sous-Bois CH.	5
Lettre de mission n° 2019-24 du 28/02/2019 à Madame Martine TAMIER, adjointe à la Trésorerie Municipale de Drancy.	7
<u>Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Paris-Aéroports</u>	
Arrêté n° 19000597 du 01/03/2019 donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports.	9

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS
13, Esplanade Jean Moulin
93009 BOBIGNY CEDEX
TÉLÉPHONE : 01 48 96 61 61
MÉL. : ddfip93.pilotageressources@dgifip.finances.gouv.fr

Bobigny, le 28 FEV. 2019

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques
à

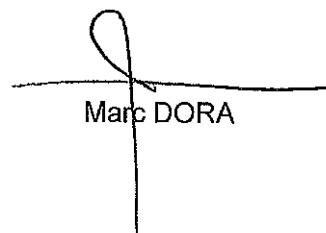
Madame Christine BONNARDOT-BAYLE
Inspectrice Divisionnaire

Affaire suivie par : Catherine FINI – Isabelle GAITET
Téléphone : 01 48 96 61 24

n° 219 - 23 .

Objet : Lettre de mission

J'ai décidé de vous nommer, à compter du 25 février 2019, chargée de mission auprès de Madame MARESCOT, responsable de la trésorerie d'Aulnay-sous-Bois CH.



Marc DORA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS
13, Esplanade Jean Moulin
93009 BOBIGNY CEDEX
TÉLÉPHONE : 01 48 96 61 61
MÉL. : ddfip93.pilotageressources@dgifip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Catherine FINI – Isabelle GAITET
Téléphone : 01 48 96 61 24

n° 219-24

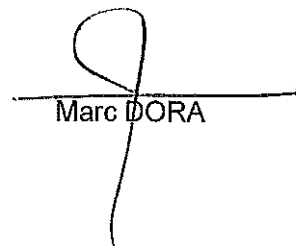
Bobigny, le 28 FEV. 2019

Le Directeur Départemental
des Finances Publiques
à

Madame Martine TAMIER
Inspectrice Divisionnaire

Objet : Lettre de mission

J'ai décidé de vous nommer, à compter du 20 février 2019, adjointe au responsable de la Trésorerie Municipale de Drancy, Monsieur Eric PLASSON.



Marc DORA



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AEROPORTS

RUE DU SIGNE – BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N°19000597

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ,
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 8 septembre 2016 nommant M. Pierre-André DURAND préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 26 mars 2018 portant désignation, à compter du 26 mars 2018, de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-0904 du 17 avril 2018 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-0905 du 17 avril 2018 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III et V du budget de l'Etat ;

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2018- 0904 du 17 avril 2018 et à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018- 0905 du 17 avril 2018, sera exercée par M. Jean-Luc CORNILLOU, administrateur supérieur des douanes, directeur régional, M. Jean-François RUBLER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional, M. Jean-Claude CAZALBOU, administrateur supérieur des douanes, directeur régional, Mme Évelyne SARTI, administratrice des douanes, Mme Sandrine AMBACH, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, M. Stéphane DUBOIS, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Fanny COUTURIER, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Anne-Sophie VITOUX, inspectrice principale de 2^{ème} classe, Mme Élisabeth ROGANI, inspectrice régionale de 1^{ère} classe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2018- 0905 du 17 avril 2018 sera exercée, pour les recettes et les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 3 000 euros, par Mme Laurence AUTHIER, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, Mme Soizic LEFRANÇOIS, inspectrice, M. Nicolas SOULIE, inspecteur, M. Philippe DEBUYSER, contrôleur principal.

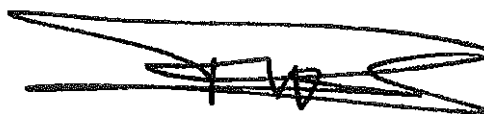
Article 3 : Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées.

Article 4 : L'administrateur général des douanes, directeur interrégional et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au " bulletin d'informations administratives " des services de l'État.

Fait à Roissy, le 1^{er} mars 2019.

Pour le Préfet de la Seine-Saint- Denis
et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports,



Philippe LEGUÉ